



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telecommunications

Question écrite n° 15206

Texte de la question

M Didier Mathus appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'absence de la mention « République française » sur les papiers a en-tete de plusieurs directions regionales des Telecom. Depuis 1986, en effet, France Telecom ne fait plus reference a la République française sur les documents officiels, alors qu'aucune decision gouvernementale ou legislative n'a modifie la situation juridique de cette administration. De nombreuses personnes parmi le personnel et les usagers sont tres attachees a ces references republicaines. Il lui demande donc de faire en sorte que soit partout retablie la mention « République française » sur les papiers a en-tete de France Telecom.

Texte de la réponse

Reponse. - C'est depuis le 1er janvier 1988 que l'adoption, par le service public des telecommunications, de l'appellation France Telecom, a conduit a revoir toute la signalétique de ce service, y compris les en-tetes de lettres. L'adoption de ce nom repondait au souci d'avoir une appellation qui, dans le monde entier, et pour un public pas necessairement francophone, caracterise de maniere explicite la nationalite (France) et l'activite (Telecom). Il convient de noter que le maintien de la mention République française n'est impose par aucun texte, et que, d'ailleurs, la plupart des administrations ne la font pas figurer dans leurs en-tetes de lettres. Il va de soi que cette suppression ne prejuge en rien du statut du service.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15206

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2999